

Vols de fleurs dans le cimetière communal

Le phénomène a été constaté et signalé plusieurs fois en Mairie.

Le dépôt d'une main courante, bien que pouvant paraître une perte de temps, permettra à la famille, en cas d'appréhension du coupable, de récupérer les biens ou de se faire rembourser par leur assurance. En second lieu, les autorités pourront ainsi intensifier leur passage dans ou aux abords du cimetière.

De notre côté, nous avons signalé ces actes en Gendarmerie.

Il n'en reste pas moins que cet acte d'incivilité est particulièrement odieux et immoral. Avec les familles concernées, nous appelons à la vigilance de tous et n'hésitez pas à nous signaler (Mairie ou Gendarmerie) tout évènement suspect.

